



Communiqué de presse de Hervé SAULIGNAC

Le 22 mars 2019

La Ministre de la Santé et des Solidarités a demandé à la Haute Autorité de Santé (HAS) d'évaluer les médicaments homéopathiques. Si ceux-ci sont jugés inefficaces sur la santé, ils pourraient prochainement ne plus être remboursés par la Sécurité Sociale. Hervé Saulignac a interpellé la Ministre Agnès Buzyn.

La commission de la transparence de la HAS travaille actuellement à l'évaluation de tous les médicaments homéopathiques pris en charge par l'Assurance maladie à ce jour. Jusqu'à présent, la majorité des produits homéopathiques sont remboursés à hauteur de 30 % au maximum, les autres étant vendus sans ordonnance.

Hervé Saulignac a interpellé la Ministre pour lui rappeler que 77 % des Français ont déjà eu recours à l'homéopathie et que 74 % les jugent efficaces. Par ailleurs, de nombreuses familles françaises utilisent l'homéopathie en prévention de certaines maladies ou de pathologies chroniques. En outre, sur le plan financier, chaque baisse du taux de remboursement des médicaments homéopathiques exerce un transfert des prescriptions médicales vers des médicaments allopathiques ou traditionnels qui sont de l'ordre de quatre à cinq fois plus chers.

Selon le député, le gel du remboursement des médicaments homéopathiques serait un obstacle non seulement à la liberté de choix des patients mais également à l'exercice d'une médecine individualisée, la prescription de ces médicaments étant choisie sciemment par 20 000 médecins consciencieux.

Les conclusions du rapport qui devaient être rendues pour mars seront finalement rendues à la fin du printemps 2019.